



MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Code d'éthique des activités nautiques

PRINCIPES DIRECTEURS

Nous pensons que le meilleur support que l'on puisse fournir à notre communauté est d'entretenir une attitude de :

Respect vis-à-vis l'environnement naturel
Respect mutuel entre tous ceux qui utilisent les lacs et ses environs.

Une acceptation librement consentie de ce **code** assurera à la protection de l'écosystème des lacs de St-Émile, tout en améliorant la qualité de vie de tous ceux qui en font l'usage.

L'objectif est de minimiser le niveau des activités envahissantes sur nos lacs, sans toutefois les restreindre excessivement.

Le **code** incite ceux qui se livrent à ce type d'activités à être particulièrement conscients de l'impact qu'ils peuvent avoir et à agir en....

.....**CONSÉQUENCE.**

D'autre part, le **code** crée une **zone de protection le long des rives** à la limite des environnements plus fragiles et autour des régions où certaines personnes pourraient vouloir se livrer à des activités paisibles :

(Natation, kayak, canot, observations, pêche)

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau des lacs demeure la clef de leur santé. C'est également un des aspects qui les rend attrayants aux résidents ainsi qu'aux visiteurs.

Ne jetez rien dans les lacs ou sur les rivages. Assurez-vous que votre embarcation satisfait à tous les règlements; réservoirs et vidanges. Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de verser des matières polluantes dans les lacs.

Quand viendra le temps de changer votre moteur, considérez fortement l'achat d'un moteur ÉLECTRIQUE .

Si vous transportez votre embarcation d'un lac à l'autre, vous devez la laver soigneusement avant de la mettre à l'eau (Prévention des espèces envahissantes, ex : myriophylles à épi).

LES VAGUES

Les vagues sont la cause principale de l'érosion des rives ainsi que des dommages pouvant affecter de **fragiles écosystèmes**, tels que les frayères, les marais et autres habitats d'animaux.

De plus les vagues peuvent causer des renversements d'autres bateaux et des déplacements de quais...

On ne doit pas délibérément créer des vagues...

LA VITESSE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES.

Afin de réduire la production des vagues et de limiter les risques d'accident,

limiter la vitesse sur nos plans d'eau à :

5 km/hr. sans vagues à moins de 100 mètres des berges.

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont priorité sur les embarcations motorisées

On ne doit jamais s'approcher à moins de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée Et d'au moins 100 mètres d'une zone de baignade.

LE BRUIT.

La pollution par le bruit constitue l'un des soucis majeurs sur nos lacs et ses alentours et doit être réduite au minimum .

Les embarcations motorisées doivent être munies d'un silencieux et non modifié.

De même que la conduite intempestive en plus d'être dangereuse, est une source de bruit inacceptable qui n'a pas de place dans la nature.

Le niveau sonore de tout système de son doit être ajusté afin de répondre aux seuls besoins des occupants des embarcations ou des quais.

Des rassemblements sur bateaux ou sur des quais pour y faire de la musique n'ont pas de place sur nos lacs.

Les systèmes d'avertissement (klaxon, sirènes...)

Ne doivent être utilisés qu'en situation d'urgence.

MOTOMARINES ET BATEAUX À HAUTE PERFORMANCE.

Sur le territoire de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, le seul plan d'eau pouvant tolérer ces types d'embarcations est la **partie SUD du lac-des-plages**,

Ces embarcations possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur le lac.

Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement conscients des effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur le lac lui-même, ainsi que sur les autres membres de la communauté...plus particulièrement :

Ne vous livrez pas à des chasses, des acrobaties, des encerclements répétés, Des chavirements intentionnels....

Vous n'impressionnez personne...

Ne vous approchez pas à moins de 100 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.

Conduisez toujours assis.

ZONE SOUS PROTECTION

Sur les lacs St-Émile et **Lac-des-Îles**, il est recommandé de ne pas circuler avec des embarcations motorisées afin d'éviter que les plantes envahissantes telle **myriophylle à épi se propage.**

Les lacs : Aidans, Hacquart, Quesnel, Lévesque, Roger et Bourgeois; les moteurs à essences sont proscrits.

Document préparé en complément à la réglementation applicable à la protection des rives et des lacs, des cours d'eau et des milieux humides.

Par : Jean-Pierre Provost, omb.

Officier municipal en bâtiment et environnement
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.